

ARRETE MUNICIPAL – ART 2025-31

portant réglementation temporaire de la circulation  
pour les travaux d'aménagement de la rue du 23 Novembre, de la Petite  
rue de l'Industrie et de travaux connexes dans la rue du Fort

Le Maire de la Commune de GEISPOLLSHEIM,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 et L.2213-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande de l'Eurométropole de Strasbourg Direction Espace Public et Naturels, Service Ingénierie Urbaine, Département infrastructure et projets paysage en date du 04 mars 2025.

**CONSIDERANT** que pour permettre aux entreprises de procéder aux travaux de réaménagement de la rue du 23 novembre, Petite rue de l'Industrie et de travaux connexes dans la rue du Fort,.

**CONSIDERANT** le phasage présenté pour les travaux du 14 au 18 avril 2025 concernant les travaux au niveau de la bretelle M35 sud.

**ARRETE :**

Article 1er.-

Les travaux de réaménagement de la bretelle M35 sud prévus à partir du lundi 14 avril jusqu'au vendredi 18 avril 2025 nécessitent une restriction de circulation avec la mise en place d'une route barrée pendant la durée du chantier. Une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux.

Article 2.-

La signalisation réglementaire et de déviation sera mise en place et entretenue par la société TH Signalisation chargée du lot signalisation sous le contrôle des agents de l'Eurométropole de Strasbourg.

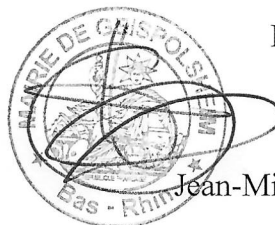
Article 3.-

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim,
- Mme la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Direction Espace Public et Naturels, Service Ingénierie Urbaine, Département infrastructure et projets paysage.
- M. le Chef de Service du service Voie Publique de l'Eurométropole de Strasbourg,
- M. le Directeur de la société GCM – Bouxwiller.
- Archives.

Geispolsheim, le 24 mars 2025

Le Maire



Jean-Michel SCHAEFFER